

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2010

PRESENTS : M. Philippe BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, M. Thierry BRISSAUD, Mme Marie Christine CANDELA, M. André DELUC, Mmes Pascale DESCARD-NICOL, Mireille DUMOND, M. Jean Marc GABOUTY, Mmes Evelyne GUERINEAU, Dominique GREGOIRE, Brigitte HULIN, Marie Claude LAINEZ, Sophie LAMBERT, Melle Anne- Sophie MORLIERAS, MM. Philippe PECHER, Michel PETINIOT, Patrice PIEULHET, Gérard RENO, Jack SALLE, Claude SAMUEL, Mme Marie Pierre SCHNEIDER, M Gilles TOULZA.

ABSENTS : M. Michel DAVID (Proc à Mme GUERINEAU), Mme Dominique DORADOUX (Proc à Mme LAINEZ), M. Alain GAUDUFFE (Proc à M. PETINIOT), M. Sébastien LARCHER (Proc à Mme DESCARD-NICOL), M. Roland PENICHOUX (Proc à Mme SCHNEIDER), Mme Pascale SAINTILLAN (Proc à Mme CANDELA), Mme Laetitia SYLVESTRE PECOUT (Proc à M. TOULZA).

Secrétaire : Anne-Sophie MORLIERAS.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2010 a adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Communications diverses.
- Informations sur les décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Echange de terrains entre la Commune et Monsieur Alain DUPUY – rue des Vignes.
- Acquisition aux Consorts NICAUD d'un terrain d'une superficie de 740 m² sis impasse du Mas Sarrazin.
- Dénomination de voies dans le secteur de l'actuelle Impasse de la Lande.
- Mise en conformité du contrat de concession gaz avec GRDF. Signature d'un avenant.
- Signature de conventions avec les deux multi-accueils « Le Jardin à Malices » et « Le Manège Enchanté ».
- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2010-2014.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'Information et de Coordination pour les personnes âgées.
- Décision modificative n°3 pour les budgets principal, eau, assainissement et lotissement.
- Remise gracieuse de pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de taxes d'urbanisme.
- Requalification du Pôle de Texonnières / Création d'un Pôle Hippique Régional (action n°11). Demande de subvention dans le cadre de la convention territoriale du Pays de LIMOGES 2008/2010.
- Délibérations diverses.

I – COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ Par arrêté en date du 18 août 2010 Madame le Préfet de Région a prescrit une enquête d'utilité publique et une enquête parcellaire relatives au projet de création d'une voie nouvelle entre la rue des Cordiers et la rue de Texonnières.

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 6 au vendredi 24 septembre 2010 à la Mairie de COUZEIX.

Madame Yvonne ZOUZOULAS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle siègera en Mairie, le lundi 6 septembre de 14h30 à 17H30, le samedi 18 septembre de 9H00 à 12H00 et le vendredi 24 septembre de 14H30 à 17H30.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure d'expropriation pourrait être nécessaire pour acquérir une petite parcelle d'environ 600m² indispensable pour la mise en œuvre du projet si toutefois l'accord amiable sur la cession de celle-ci ne peut être obtenu.

↳ Les travaux d'aménagement de l'Avenue de Limoges dans sa partie Sud et ceux relatifs à la collecte et à l'évacuation des eaux pluviales du village d'Anglard, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques Municipaux, devraient être engagés avant la fin de l'année à l'issue de la procédure règlementaire de consultation d'entreprises.

↳ Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement du secteur du Puy Dieu ont repris normalement après les vacances. Aucune difficulté particulière n'est apparue pour l'instant. Les travaux devraient s'achever fin octobre – début novembre.

Monsieur le Maire rappelle qu'après la période de tassement des tranchées il sera nécessaire de prévoir la réfection, avec élargissement, de la chaussée de l'Allée du Puy Dieu. Cette opération sera à inscrire dans le Budget primitif 2011.

↳ Monsieur GABOUTY évoque ensuite la rentrée des classes qui s'est déroulée ce matin dans de bonnes conditions. S'agissant des effectifs, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- Ecole maternelle Dolto.....3 classes – 91 élèves
- Ecole maternelle Jean Moulin.....7 classes – 195 élèves
- Ecole élémentaire Jean Moulin.....18 classes – 480 élèves
- Collège Maurice Genevoix.....27 classes – 691 élèves

II – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

↳ Par arrêté en date du 29 juin 2010 il a été prévu que les dépenses inhérentes à la régie d'avances des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) seront payées par chèques ou en numéraire. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1.220 €.

↳ Par arrêté en date du 29 juin 2010 il a été prévu que les dépenses inhérentes aux Séjours avec hébergement de la Ville de COUZEIX seront payées par chèques, en numéraire ou par carte bancaire. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3.000 €.

↳ Par arrêté en date du 30 juin 2010 un marché a été passé suivant la procédure adaptée avec l'Entreprise DES RACINES AUX BRANCHES pour la fourniture et la pose d'une palissade en bois et d'un bardage bois sur un hangar au Centre Equestre de Texonnières pour un montant T.T.C. de 24.220,97 €.

↳ Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2010 il a été accepté le règlement de la somme de 697,96 € de l'assureur GROUPAMA en remboursement du sinistre survenu sur la clôture située sur la raquette des bus de l'Ecole Jean Moulin.

↳ Par arrêté du 9 juillet 2010 un marché a été passé suivant la procédure adaptée avec la Société EIFFAGE CONSTRUCTION Services pour les travaux d'agrandissement des locaux du multi-accueil « Le Jardin à Malices » pour un montant T.T.C. de 11.363,88 €.

III – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR ALAIN DUPUY – RUE DES VIGNES

Délibération

Monsieur PETINIOT informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie par Monsieur Alain DUPUY d'une demande visant à un échange de terrains situés rue des Vignes.

Dans le cadre de cet échange, qui se ferait sans soulte, la Commune céderait à Monsieur DUPUY la parcelle cadastrée section DR n°118 d'une superficie de 214 m². Pour sa part, Monsieur DUPUY céderait à la Commune la parcelle cadastrée section DR n°120 de même superficie, soit 214 m².

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur PETINIOT et en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'échange de terrains avec Monsieur Alain DUPUY qui sera établi, dans les conditions susvisées, par Maître TAULIER Notaire à COUZEIX;

Tous les frais de Notaire liés à cette transaction seront supportés par Monsieur Alain DUPUY, la Commune prenant en charge les frais de géomètre.

Adoptée à l'unanimité

IV – ACQUISITION AUX CONSORTS NICAUD D'UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 740 m² SIS IMPASSE DU MAS SARRAZIN

Monsieur GABOUTY présente un extrait du plan cadastral où apparaissent toutes les parcelles déjà acquises par la Commune.

Madame DESCARD-NICOL demande si le terrain que la Ville se propose d'acheter est en zone inondable.

Monsieur GABOUTY répond par l'affirmative et précise qu'aucune des habitations implantées sur ce site n'est raccordée au réseau d'assainissement ; les effluents sont rejetés dans l'Aurence. L'objectif poursuivi par la Commune sur le long terme est de devenir propriétaire du plus grand nombre de terrain le long de l'impasse du Mas Sarrazin pour ensuite tenter de trouver des solutions de relogement pour les personnes qui y sont installées depuis de nombreuses années.

Délibération

Monsieur SALLE propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle située 42 impasse du Mas Sarrazin d'une superficie de 740 m² cadastrée section BE n°48.

Mademoiselle Claude NICAUD, sa propriétaire, a donné son accord pour que la vente intervienne moyennant le prix de 3 000€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section BE n°48 d'une superficie de 740 m² pour le prix de 3 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera établi par Maître BOUQUILLARD Notaire à LIMOGES.

Tous les frais liés à cette acquisition seront supportés par la Commune de COUZEIX.

Adoptée à l'unanimité

V – DENOMINATION DE VOIES DANS LE SECTEUR DE L'ACTUELLE IMPASSE DE LA LANDE

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer ainsi les voies suivantes :

- « l'Impasse de la Lande » devient la « rue de la Lande »
- Le lotissement de 5 parcelles débouchant sur la rue de la Lande ainsi que la voie qui le dessert sont désormais « le Clos de la Lande ».

Adoptée à l'unanimité

VI – MISE EN CONFORMITE DU CONTRAT DE CESSION GAZ AVEC GRDF – SIGNATURE D'UN AVENANT

Délibération

Monsieur PETINIOT expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Monsieur PETINIOT donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de cet avenant et propose d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

Décide d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la Commune établi avec GRDF et autorise son Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité

VII – SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES DEUX MULTI-ACCUEILS « LE JARDIN A MALICES » ET « LE MANEGE ENCHANTE »

Madame CANDELA apporte des précisions sur les dispositions des articles 6 et 7 des conventions et indique que les repas confectionnés par le restaurant scolaire sont livrés depuis le mois de Mars au Manège Enchanté ; le Jardin à Malices bénéficiera de ce service dès la fin des travaux d'extension de ses locaux.

Madame SCHNEIDER demande si la capacité d'accueil du Jardin à Malices va augmenter du fait de l'extension des locaux.

Madame CANDELA précise qu'effectivement l'agrément de ce multi-accueil passera après travaux de 16 à 20 places.

Madame DESCARD-NICOL demande si ce sont les parents qui jusqu'alors amenaient les repas des enfants.

Monsieur GABOUTY indique que les parents fournissaient bien les repas de leurs enfants mais qu'une récente directive de la C.A.F. fait désormais obligation aux associations d'accueil de fournir les repas.

Madame BOUCHER précise que cette disposition ne concerne que les enfants qui mangent assis.

Délibération

Madame CANDELA rappelle au Conseil Municipal que la gestion parentale des deux multi-accueils « Le Jardin à Malices » et « Le Manège Enchanté » subventionnés entre autre par le budget communal rend obligatoire la signature d'une convention entre les deux Associations et la Commune.

Ce document précise les droits et obligations de chacun des signataires.

Madame CANDELA donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame CANDELA et en avoir délibéré, décide d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les deux multi-accueils « Le Jardin à Malices » et « Le Manège Enchanté » et autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

Adoptée à l'unanimité

VIII – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J.) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PERIODE 2010-2013

Délibération

Madame LAINEZ informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Ce contrat précise les relations partenariales entre la Commune et la CAF dans le cadre du fonctionnement de nos différents services et activités organisés au bénéfice des familles pour les enfants et les adolescents. Il fixe également le niveau de l'accompagnement financier de la CAF très significatif pour les finances communales.

La Caisse d'Allocations Familiales propose de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour couvrir la période 2010 – 2013.

Ce document reprendra les actions actuellement en cours et intégrera les nouvelles ainsi que celles envisagées sur la période susvisée.

Madame LAINEZ demande au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document à intervenir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAINEZ et en avoir délibéré, décide de renouveler avec la C.A.F. le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010-2013 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document à intervenir à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

IX – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION D'INFORMATION ET DE COORDINATION POUR LES PERSONNES AGEES

Madame BOUCHER indique que le prix du véhicule neuf équipé est de 27.000 €. Le solde de ce montant après perception des subventions sera couvert par les disponibilités de l'Association.

Monsieur GABOUTY évoque la modification de l'organisation de la coordination gérontologique dans le Département. Cette modification, qui prévoit la suppression des C.L.I.C., sera effective au 1^{er} janvier 2011. La volonté du Conseil Général est de reprendre la maîtrise de la coordination gérontologique et d'assurer une meilleure homogénéité des interventions sur l'ensemble du Département.

Monsieur le Maire estime que cette nouvelle organisation, qui n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation, ne doit pas, au plan local, avoir des répercussions négatives sur les prestations apportées jusqu'alors aux personnes âgées.

Cela signifie que les services actuellement rendus par l'instance de coordination continueront à l'être (repas à domicile, transport, animation...).

Monsieur le Maire précise que le Conseil Général a prévu de reprendre dans ses services un salarié par Instance. L'examen se fera au cas par cas et c'est le Conseil Général qui, au final, choisira ce salarié. Ce problème devra être traité dans les semaines à venir.

Monsieur GABOUTY indique également que les locaux actuellement utilisés par l'Association devraient être mis à la disposition du Conseil Général dans des conditions qui restent à définir.

En outre, une réflexion quant au devenir de l'Association devra prochainement être engagée.

Enfin, Monsieur le Maire estime qu'au plan financier cette modification de l'organisation de la coordination gérontologique va coûter plus cher au Département tout en permettant à certaines Communes de faire quelques économies.

Délibération

Madame BOUCHER fait savoir au Conseil Municipal que le véhicule utilisé par l'Association d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées pour la livraison des repas à domicile doit être remplacé.

Pour ce faire, l'Association a d'ores et déjà obtenu des aides financières du Conseil Général et des Caisses de Retraite AGRR et RSI à hauteur respectivement 6.500€, de 3.000 € et de 2.000 €.

Madame BOUCHER propose au Conseil Municipal d'allouer pour l'acquisition d'un nouveau véhicule isotherme à l'Association d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées une subvention identique à celle du Conseil Général, soit 6.500€.

Madame BOUCHER demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame BOUCHER et en avoir délibéré, décide d'allouer à l'Association d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées une subvention exceptionnelle de 6.500€ en vue de l'acquisition d'un nouveau véhicule isotherme pour assurer la livraison des repas à domicile.

Adoptée à l'unanimité

X – DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR LES BUDGETS PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

Monsieur GABOUTY précise que les différents budgets sont exécutés dans de bonnes conditions notamment en section de fonctionnement.

Le résultat espéré pour le budget principal sera au même niveau et peut-être même supérieur à ce qu'il était en 2009.

En section d'investissement le taux de réalisation devrait être satisfaisant même si quelques opérations, comme le réaménagement de la Route de Gorceix, ont pris un peu de retard.

BUDGET COMMUNAL

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
6745	Subventions aux personnes de droit privé	020		-96 000,00 €	Annulation de crédits: les subventions pour Pass foncier sont imputées en section d'investissement au compte 2042
sous total chapitre 67 Charges exceptionnelles			0,00 €	-96 000,00 €	Diminution de crédits de 96 000,00€ sur le chapitre 67
023	Virement à la section d'investissement	01	48 000,00 €		Augmentation de crédits
sous total chapitre 023 Virement à la section d'investissement			48 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 48 000,00€ sur le chapitre 023
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			48 000,00 €	-96 000,00 €	Diminution de crédits de 48 000,00€ en dépenses de fonctionnement
SOLDE			-48 000,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
74718	Participations, Autres	020		-48 000,00 €	Diminution de crédits: participation de l'Etat dans le cadre du Pass Foncier (imputé en section d'investissement au compte 1311)
sous total chapitre 74 Dotations et participations			0,00 €	-48 000,00 €	Diminution de crédits de 48 000,00€ sur le chapitre 74
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	-48 000,00 €	Diminution de crédits de 48 000,00€ en recettes de fonctionnement
SOLDE			-48 000,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
PROG	ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
30	1328	Subventions d'équipement non transférables	020	4 970,00 €		Ouverture de crédits: Réimputation au 1318 des subventions versées en 2009 pour l'acquisition de matériel amortissable
Sous total chapitre 13 Subventions d'investissement				4 970,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 4 970,00€ sur le chapitre 13
1000	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	820	3 000,00 €		Augmentation de crédits: Elaboration du PLU
31	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	020	5 000,00 €		Augmentation de crédits: Logiciel de gestion services techniques et logiciel RAM
1007	2031	Frais d'études	824		-300 000,00 €	Virement de crédits au compte 2042 : Aménagement de l'ilôt Martial Drouet par la SELI
Sous total chapitre 20 Immobilisations incorporelles				8 000,00 €	-300 000,00 €	Diminutions de crédits de 292 000,00€ sur le chapitre 20
104	2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	020	96 000,00 €		Ouverture de crédits: les Subventions Pass foncier sont amortissables et doivent être imputées à la section d'investissement
1007	2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	020	300 000,00 €		Virement des crédits du compte 2031 programme 1007 (Aménagement de l'ilôt Martial Drouet par la SELI)
Sous total chapitre 204 Subventions d'équipement versées				396 000,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 396 000,00€ sur le

						chapitre 204
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				408 970,00 €	-300 000,00 €	Augmentation de crédits de 108 970,00€ en dépenses d'investissement
SOLDE				108 970,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
PROG	ARTICLE	LIBELLE	FCT	+	-	OBSERVATIONS
104	1311	Subventions d'équipement transférables, Etat et établissements nationaux	020	48 000,00 €		Ouverture de crédits: Participation de l'Etat dans le cadre du Pass foncier
30	1318	Subventions d'équipement transférables, Autres	020	4 970,00 €		Ouverture de crédits: Réimputation au 1318 des subventions versées en 2009 sur le compte 1328 (Subventions non transférables) pour l'acquisition de matériel amortissable
8009	1328	Subventions d'équipement non transférables, Autres	020	8 000,00 €		Ouverture de crédits: subvention CAF pour l'ouverture d'un patio au "Jardin à Malices"
Sous total chapitre 13 Subventions d'équipement versées				60 970,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 60 970,00€ sur le chapitre 13
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		01	48 000,00 €		<i>Augmentation de crédits</i>
Sous total chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				48 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 48 000,00€ sur le chapitre 021
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				108 970,00 €	0,00 €	Augmentation de 108 970,00€ en recettes d'investissement
SOLDE				108 970,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°3 au budget communal.

Adoptée à l'unanimité

BUDGET EAU

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
618	Divers		-710,00 €	Diminution de crédits: Analyses
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau		-13 000,00 €	Virement de crédits vers le nouveau compte au 1er janvier 2010: 6378
6378	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	13 000,00 €		Virement de crédits du compte 6371
Sous total chapitre 011 Charges à caractère général		13 000,00 €	-13 710,00 €	Diminution de crédits de 710,00€ sur le chapitre 011
701249	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution d'origine domestique		-32 200,00 €	Diminution de crédits
Sous total chapitre 014 Atténuation de produits		0,00 €	-32 200,00 €	Diminution de crédits de 32 200,00€ sur le chapitre 014
66111	Intérêts réglés à l'échéance		-10 800,00 €	Diminution de crédits
Sous total chapitre 66 Charges financières		0,00 €	-10 800,00 €	Diminution de crédits de 10 800,00€ sur le chapitre 66

6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	5 600,00 €		Augmentation de crédits: Régularisation des valeurs d'amortissements
Sous total chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 600,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 5 600,00€ sur le chapitre 042
023	Virement à la section d'investissement		-62 820,00 €	Diminution de crédits
Sous total chapitre 023 Virement à la section d'investissement		0,00 €	-62 820,00 €	Diminution de crédits de 62 820,00€ sur le chapitre 023
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 600,00 €	-119 530,00 €	Diminution de crédits de 100 930,00€ en dépenses de fonctionnement
SOLDE		-100 930,00 €		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
7011	Ventes d'Eau		-220 240,00 €	Diminution de crédits et virement de crédits au compte 701241
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	123 540,00 €		Ouverture de crédits par virement de crédits du compte 7011
Sous total chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises		123 540,00 €	-220 240,00 €	Diminution de crédits de 96 700,00€ sur le chapitre 70
758	Produits divers de gestion courante		-4 230,00 €	Diminution de crédits: Redevance SFR perçue sur exercice 2009
Sous total chapitre 75 Autres produits de gestion courante		0,00 €	-4 230,00 €	Diminution de crédits de 4 230,00€ sur le chapitre 75

TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	123 540,00 €	-224 470,00 €	Diminution de crédits de 100 930,00€ en recettes de fonctionnement
SOLDE	-100 930,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
1	2156	Matériel spécifique d'exploitation	3 000,00 €		Augmentation de crédits: Compteurs d'eau
	218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 21 Immobilisations corporelles			4 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 4 000,00€ sur le chapitre 21
49	2315	Installations, matériel et outillage technique		-61 220,00 €	Diminution de crédits sur le programme Réfection du château d'eau de Bosmathé
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours			0,00 €	-61 220,00 €	Diminution de crédits de 61 220,00€ sur le chapitre 23
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			4 000,00 €	-61 220,00 €	Diminution de crédits de 57 220,00€ en dépenses d'investissement
SOLDE			-57 220,00 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
	28158	<i>Amortissements Installations, matériel et outillage techniques, Autres</i>	1 620,00 €		<i>Augmentation de crédits</i>
	2818	<i>Amortissements Autres immobilisations corporelles</i>	3 980,00 €		<i>Augmentation de crédits</i>
Sous total chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre section			5 600,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 5 600,00€ sur le

					chapitre 040
	021	Virement de la section de fonctionnement		-62 820,00 €	Diminution de crédits
Sous total chapitre 021 Virement de la section d'investissement			0,00 €	-62 820,00 €	Diminution de crédits de 62 820,00€ sur le chapitre 021
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			5 600,00 €	-62 820,00 €	Diminution de crédits de 57 220,00€ en recettes d'investissement
SOLDE				-57 220,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°3 au budget eau.

Adoptée à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
706129	Reversement à l'Agence de l'eau-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	23 600,00 €		Ouverture de crédits
Sous total chapitre 014 Atténuation de produits		23 600,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 23 600,00€ sur le chapitre 014
023	Virement à la section d'investissement	69 490,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 023 Virement à la section d'investissement		69 490,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 69 490,00€ sur le chapitre 023

TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		93 090,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 93 090,00€ en Dépenses de fonctionnement
SOLDE		93 090,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
704	Travaux	22 490,00 €		Augmentation de crédits: Raccordement à l'égout de Couzeix
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	70 600,00 €		Ouverture de crédits
Sous total chapitre 70 Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandise		93 090,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 93 090,00€ sur le chapitre 70
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		93 090,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 93 090,00€ en Recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
49	2315	Immobilisations en cours, Installations, matériel et outillage techniques		-3 000,00 €	Diminution de crédits sur le programme Assainissement secteur de Lajoux la Petite Lande (Station d'épuration)
50	2315	Immobilisations en cours, Installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €		Augmentation de crédits sur le programme Assainissement de la Garde Nord
Sous total chapitre 23 Immobilisations en cours			3 000,00 €	-3 000,00 €	Pas de variation de crédits sur le chapitre 23
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			3 000,00 €	-3 000,00 €	Pas de variation de crédits en dépenses d'investissement
SOLDE			0,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					

PROG	ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
48	131	Subventions d'équipement		-18 180,00 €	Diminution de crédits: Subvention de l'Agence de l'eau sur le programme Assainissement de Buxerolles la Chavade (Réseau Eaux usés)
53	131	Subventions d'équipement	7 300,00 €		Augmentation de crédits: Subvention du Département sur le programme Assainissement du secteur du Puy Dieu (Station d'épuration)
			32 100,00 €		Augmentation de crédits: Subvention de l'Agence de l'eau sur le programme Assainissement du secteur du Puy Dieu (Station d'épuration)
54	131	Subventions d'équipement		-10 000,00 €	Diminution de crédits: Subvention du Département sur le programme Assainissement du secteur du Puy Dieu (Réseau eaux usées 1ère tranche)
			30 100,00 €		Augmentation de crédits: Subvention du Département sur le programme Assainissement secteur du Puy Dieu (Réseau eaux usées 2ème tranche)
Sous total chapitre 13 Subventions d'investissement			69 500,00 €	-28 180,00 €	Augmentation de crédits de 41 320,00€ sur le chapitre 13
	1641	Emprunts en euros		-110 810,00 €	Diminution de crédits
Sous total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés			0,00 €	-110 810,00 €	Diminution de crédits de 110 810,00€ sur le chapitre 16
	021	Virement de la section de fonctionnement	69 490,00 €		Augmentation de crédits

Sous total chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	69 490,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 69 490,00€ sur le chapitre 021
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	138 990,00 €	-138 990,00 €	Pas de variation de crédits en recettes d'investissement
SOLDE	0,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°3 au budget assainissement.

Adoptée à l'unanimité

BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les ouvertures et virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00 €		Ouverture de crédits: Commissions lignes de trésorerie
Sous total chapitre 011 Charges à caractère général		2 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 2 000€ sur le chapitre 011
658	Charges diverses de la gestion courante	100,00 €		Ouverture de crédits: Diverses régularisations
Sous total chapitre 65 Autres charges de gestion courante		100,00 €	0,00 €	Ouverture de crédits de 100€ sur le chapitre 65
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 2 100,00€ en dépenses de fonctionnement
SOLDE		2 100,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS

71355	Variations des stocks de terrains aménagés	2 100,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 2 100€ sur le chapitre 042
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 2 100,00€ en recettes de fonctionnement
SOLDE		2 100,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
1641	Emprunts en euros	6 000,00 €		Augmentation de crédits: Remboursement du capital des emprunts
Sous total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés		6 000,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 6 000€ sur le chapitre 16
3555	Stocks de terrains aménagés	2 100,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 2 100€ sur le chapitre 040
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 8 100,00€ en dépenses d'investissement
SOLDE		8 100,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	LIBELLE	+	-	OBSERVATIONS
1641	Emprunts en euros	8 100,00 €		Augmentation de crédits
Sous total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés		8 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 8 100€ sur le chapitre 16
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 100,00 €	0,00 €	Augmentation de crédits de 8 100,00€ en recettes d'investissement
SOLDE		8 100,00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'ouvertures et de virements de crédits présentées par Monsieur le Maire dans le cadre d'une décision modificative n°3 au budget lotissement.

Adoptée à l'unanimité

XI – REMISE GRACIEUSE DE PENALITES LIQUEEES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DE TAXES D'URBANISME

Délibération

Monsieur SALLE fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été saisi par la Trésorerie de LIMOGES BANLIEUE de 3 demandes de remise gracieuse de pénalités dues pour des retards de paiement de taxes d'urbanisme.

Ces demandes ont été présentées par les personnes suivantes :

- Monsieur GUEDIRA REDA.....398,00€
12 route du Landou
87270 COUZEIX
- Monsieur CHERIGNY Thierry9,00€
5 chemin des Chasseurs
87270 COUZEIX
- Monsieur et Madame LEBAIL Dominique et Valérie21,00€
3 impasse de la Source
87270 COUZEIX

Monsieur SALLE fait observer que les taxes ont été malgré tout payées par leurs redevables mais avec retard en raison de difficultés financières passagères.

Il est à noter que le comptable public a émis un avis favorable à ces demandes de remise gracieuse.

Monsieur SALLE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur SALLE et en avoir délibéré décide d'accorder la remise gracieuse de la part communale des pénalités dues pour retard de paiement de taxes d'urbanisme par :

- Monsieur GUEDIRA REDA.....398,00€
- Monsieur CHERIGNY Thierry9,00€
- Monsieur et Madame LEBAIL Dominique et Valérie21,00€

Adoptée à l'unanimité

XII – REQUALIFICATION DU POLE DE TEXONNIERAS/CREATION D'UN POLE HIPPIQUE REGIONAL (ACTION N°11) – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS DE LIMOGES 2008/2010

Monsieur GABOUTY rappelle que le projet de golf a été abandonné et que des discussions ont été engagées avec le propriétaire des terrains pour envisager la cession d'une partie de ceux-ci à la Commune.

En outre, il indique que le propriétaire, soucieux de « retomber financièrement sur ses pieds », souhaiterait voir quelques parcelles classées en zone constructible lors de la prochaine révision du P.L.U.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention territoriale du Pays de Limoges 2008-2010 avait retenu une action visant à requalifier le pôle de Texonnières et à créer un pôle hippique régional.

Une participation financière du Conseil Général avait fait l'objet d'une pré-inscription à hauteur de 32.000 € pour un montant de dépenses subventionnable et contractualisé de 324.114,55 € HT.

Pour que cette action soit définitivement validée par le comité de pilotage, il convient de lui adresser un projet définitif et de prendre l'engagement qu'elle connaîtra un début d'exécution en 2010.

Monsieur le Maire présente ensuite les différents investissements prévus dans le cadre de cette action ainsi que le plan de financement.

- Acquisition de terrains.....	133.571,85
- Abattage d'une haie.....	5.930,00
- Fourniture et pose d'une palissade en bois	15.372,50
- Bardage d'un hangar - les 2 côtés.....	13.713,30
- pignon.....	11.964,00
- Réfection de l'allée des cavaliers.....	35.005,00
- Création d'une aire de parking (face à l'entrée du centre équestre).....	49.012,50
- Remise en état du parking existant.....	25.690,00
- Création d'un rond d'avraincourt.....	23.844,60
- Remplacement des gouttières zinc du centre équestre.....	10.010,80
	324.114,55

Plan de financement

Dépenses totales HT.....	324.114,55
TVA 19,6%.....	63.526,45
Total TTC	387.641,00

Financement

Subvention du Conseil Général	32.000,00
Emprunt	250.000,00
Autofinancement	<u>105.641,00</u>
.....	387.641,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire.

décide Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

1. de valider le projet de requalification du pôle de Texonnières et de création d'un Pôle Hippique Régional tel qu'il vient de lui être présenté.
2. d'accepter le plan de financement susvisé
3. d'engager cette action et donc de démarrer les travaux qu'elle comprend avant le 31 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

	Le Maire, Jean Marc GABOUTY	
Evelyne GUERINEAU	Marie Claude LAINEZ	Jack SALLÉ
Michel PETINIOT	Martine BOUCHER	Philippe PECHER
Marie Christine CANDELA	Michel DAVID	Claude SAMUEL
Gérard RENOU	André DELUC	Brigitte HULIN
Dominique GREGOIRE	Dominique DORADOUX	Gilles TOULZA
Mireille DUMOND	Alain GAUDUFFE	Thierry BRISSAUD
Pascale SAINTILLAN	Philippe BOULESTEIX	Laetitia SYLVESTRE-PECOUT
Sophie LAMBERT	Anne Sophie MORLIERAS	Patrice PIEULHET
Marie Pierre SCHNEIDER	Pascale DESCARD-NICOL	Sébastien LARCHER
Roland PENICHOUX		